



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND, Maire.

Date de convocation : le 3 mai 2024

Etaient présents

G. LEGRAND, Ph. COLMAN, E. DENIAU, B. TARRON, S. BOUDIN, M. DELARUE, N. KALINOWSKI, G. PIEDOUX, D. PIGEAU, M.P. RENAUD, N. SERGENT

Absents

K. LE GOVIC, A. GOBERT, E. PÉRON, R. VALLEE

Absentes excusées

C BARBIER, C. LORENTZ

Secrétaire de séance : BOUDIN Sébastien

Préalablement à la séance du Conseil Municipal, il est effectué le tirage au sort des Jurés d'Assises pour l'année 2025 avec les Maires des Communes de MAREAU-AUX-BOIS et SANTEAU.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2024.
2. Ressources Humaines : Création de poste et modification du tableau des effectifs.
3. Budget Communal 2024 : Transfert des excédents suite à la prise des compétences Eau potable et Assainissement par la CCDP.
4. Budget Communal 2024 : Demande de garantie d'emprunt pour contrats de prêts de travaux par Valloire Habitat.
5. Budget Communal 2024 : Décision Modificative au Budget Principal (Compte 673).
6. Budget Communal 2024 : Redevances pour Occupation du Domaine Public – RODP ENEDIS/SICAP.
7. Budget Communal 2024 : Choix de l'entreprise pour travaux de voirie 2024.
8. Gestion en flux des réservations de logements sociaux : Autorisation de signature d'une convention type avec Valloire Habitat.
9. Gestion en flux des réservations de logements sociaux : Autorisation de signature d'une convention type avec Logem Loiret.
10. Mise à disposition du personnel communal auprès de la CCDP pour les services Eau potable et Assainissement.
11. Participation financière pour des enfants chilleurois à la classe de découverte de l'école Privée Saint Joseph de Neuville-aux-Bois.
12. Association : Demande de subvention complémentaire à l'association COC Général Affaires Diverses.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout des 3 points suivants à l'ordre du jour :

- Tarifs des goûters pour l'accueil de loisirs de CHILLEURS-AUX-BOIS.
- Subvention communale : Attribution d'une subvention à l'association les Fêlés Centr'Raid, dans le cadre de l'édition 2024 de l'Europ'Raid.
- Choix de l'architecte pour l'extension du Cabinet médical.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout des points pré-cités.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 26 mars 2024.

2- Ressources Humaines : Création de poste et modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à la mutation de Madame BERNATET Véronique Sophie au sein de notre collectivité, il y a lieu de créer le poste suivant au 13 juin 2024 :

- Filière Technique : 1 poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} Classe à 35/35^{ème}

Il convient également de modifier le tableau des effectifs.

Tableau des effectifs

Emplois au 13 juin 2024	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative			
- Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
- Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
- Rédacteur	B	1	
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
- Adjoint Administratif territorial	C	2	
Filière Technique			
- Agent de maîtrise principal	C		1 à 28/35 ^{ème}
- Agent de maîtrise	C	1	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	3	
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	4	1 à 28/35 ^{ème}
- Adjoint Technique	C	1	1 à 7,50/35 ^{ème}
	C	3	1 à 15/35 ^{ème}
			1 à 4/35 ^{ème}

Filière Sociale - A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe (à pourvoir) - A.T.S.E.M. de 2 ^{ème} classe - A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C C C		1 à 25/35 ^{ème} 1 à 25/35 ^{ème} 1 à 29/35 ^{ème}
Filière Animation - Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (à pourvoir) - Adjoint d'animation	C C		1 à 18,50/35 ^{ème} 1 à 6/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 9/35 ^{ème} 1 à 20/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces modifications et décide de créer un poste d'Adjoint Principal de 2^{ème} Classe à 35/35^{ème} dans la filière technique au 13 juin 2024.

3- Budget Communal 2024 : Transfert des excédents suite à la prise des compétences Eau potable et Assainissement par la CCDP.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de compétences à la CCDP au 1^{er} janvier 2024, il convient de décider du montant des excédents à transférer.

Après discussion, il est décidé de déduire de ces excédents, les provisions, impayés des dettes et factures inhérentes aux services concernés restant à la charge du Budget Principal. Le budget Eau étant déficitaire, ce montant sera déduit de l'excédent du budget Assainissement.

Il sera donc proposé à la CCDP les transferts suivants :

✓ **Budget Eau :**

- Excédent de Fonctionnement : 0,00 €
- Excédent d'Investissement : 0,00 €
- **Total excédentaire reversé :** **0,00 €**

✓ **Budget Assainissement :**

- Excédent de Fonctionnement : 0,00 €
- Excédent d'Investissement : 74 220,35 €
- **Total excédentaire reversé :** **74 220,35 €**

4- Budget Communal 2024 : Demande de garantie d'emprunt pour contrats de prêts de travaux par Valloire Habitat.

Le Conseil Municipal est informé que la société VALLOIRE HABITAT procède à des réhabilitations énergétiques pour ses logements classés en étiquette F et G dans le cadre de la loi climat et résilience. Une opération de ce type est prévue pour un logement situé 22 Grande Rue.

A ce titre, VALLOIRE HABITAT sollicite la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS pour la réalisation de cette opération en accordant à 50 % les garanties financières pour l'obtention d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 19 268,50 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 38 537,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 156270.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 19 268.50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

5- Budget Communal 2024 : Demande de garantie d'emprunt pour contrat de prêt de travaux par Valloire Habitat.

La même demande est déposée pour deux logements situés 4 rue du Vivier pour l'obtention d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 77 074,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 157318.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 38 537,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

6- Budget Communal 2024 : Demande de garantie d'emprunt pour contrat de prêt de travaux par Valloire Habitat.

Une autre demande porte sur la rénovation thermique de six logements situés 2 Rue du Vivier pour l'obtention d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 215 222,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 157460.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 107 611,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

7- Budget Communal 2024 : Demande de garantie d'emprunt pour contrat de prêt de travaux par Valloire Habitat.

La dernière demande porte sur la rénovation thermique d'un logement situé 2 Impasse de Belleville pour l'obtention d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 38 537,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 156181.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 19 268.50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

8- Budget Communal 2024 : Décision Modificative au Budget Principal (Compte 673).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget Primitif de la Commune. En effet, le chapitre D 67 - Charges Spécifiques nécessite des crédits supplémentaires à hauteur de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessous.

673 ANNULATION TITRE SUR EXERCICE ANTERIEUR DOSSI

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

9- Budget Communal 2024 : Redevance pour Occupation du Domaine Public – RODP

Le Conseil doit délibérer sur le montant de la redevance pour Occupation du Domaine Public par la SICAP.

Après délibération et calculs effectués suivant les données réglementaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la redevance pour l'année 2024 à 282 €.

La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 7032.

10- Budget Communal 2024 : Choix de l'entreprise pour travaux de voirie 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme des travaux de réfection de voirie prévus en 2024.

Une consultation a été organisée auprès de 3 entreprises. Après examen des différentes offres reçues, il est proposé de retenir l'entreprise COLAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir l'entreprise COLAS France pour un montant total de 79 962,60 € HT, soit 95 955,12 € TTC.

DIT que cette dépense d'Investissement est inscrite au Budget communal 2023 au compte 2152.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette commande.

11- Gestion en flux des réservations de logements sociaux : Autorisation de signature d'une convention avec Valloire Habitat.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS détient des droits de réservations de logements locatifs sociaux conformément aux conventions de garantie de prêts contractés par les divers bailleurs sociaux présents sur la commune.

La gestion en flux des droits de réservation doit être actée par convention avec chaque bailleur présent sur la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

D'APPROUVER le principe de passage en gestion de flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements et de gestion en flux avec Valloire Habitat, ou tout document relatif à ce dossier.

12- Gestion en flux des réservations de logements sociaux : Autorisation de signature d'une convention type avec Logem Loiret.

Une convention doit également être signée avec Logem Loiret.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

D'APPROUVER le principe de passage en gestion de flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements et de gestion en flux avec Logem Loiret, ou tout document relatif à ce dossier.

13- Mise à disposition du personnel communal auprès de la CCDP pour les services eau potable et assainissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCDP propose aux collectivités, suite au transfert des compétences Eau et Assainissement, de modifier la convention de mise à disposition de services ou partie de services municipaux de la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS pour l'exercice des compétences communautaires. Il s'agit de la convention approuvée en date du 18 septembre 2019, pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2020.

Cette convention est modifiée en vue d'assurer la bonne organisation et la rationalisation des services, dans le cadre de l'exercice des compétences nouvelles transférées.

14- Participation financière pour des enfants chilleurois à la classe de découverte de l'école Privée Saint Joseph de NEUVILLE-AUX-BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de CE1 et CM2 de l'école privée de Saint-Joseph de NEUVILLE-AUX-BOIS du 27 au 31 mai 2024 au centre Volca Sancy de MURAT-LE-QUAIRE (63150). Le séjour, d'un montant de 352,20 € par enfant, concerne trois élèves de CHILLEURS-AUX-BOIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de participer au financement de la classe de découverte 2024 pour les trois élèves concernés à raison de 50 % du coût du séjour, soit 176,10 € par enfant.

DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2024 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de ces élèves, pour un montant total de 528,30 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

15- Association : Subvention complémentaire à l'association COC Général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association le COC de CHILLEURS-AUX-BOIS a déposé une demande de subvention complémentaire au titre du COC Général pour un montant de 1 200 €. Cette somme n'avait pas été intégrée dans leur demande initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 Voix pour et 2 abstentions, décide d'accorder à cette association une subvention complémentaire de 1 200 €, soit un total de 9 460 € pour l'année 2024.

16- Subvention communale : attribution d'une subvention à l'association les Fêlés Centr'Raid dans le cadre de l'édition 2024 de l'Europ'Raid

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de sponsoring de l'association les fêlés Centr'Raid. Cette organisation participe au raid Europ'Raid qui prévoit un parcours de 8 000 km traversant 20 pays en 22 jours en Europe. Il s'agit d'un raid sportif à la découverte de l'Europe à caractère humanitaire.

Le but est d'acheminer des fournitures scolaires, en Peugeot 205, dans des écoles et orphelinats de différents pays européens. L'équipage devra transporter 70 kg de fournitures scolaires et matériel sportif, et devra trouver sa route sur plus de 8 000 km, muni d'une carte et d'un carnet de bord.

Le budget prévisionnel des dépenses est de 7 000 €. La collectivité peut disposer d'un encart publicitaire, en tant que sponsor, sur le véhicule.

Notre apprenti du service Espaces verts participe à ce raid.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'accorder une subvention à l'association les Fêlés Centr'Raid pour leur participation au raid Europ'Raid en échange de la mise en place d'un encart publicitaire sur leur véhicule.

DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2024 de la Commune, à l'article 65748, la somme nécessaire pour un montant de 300 € et AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

17- Tarifs des goûters pour l'accueil de loisirs de CHILLEURS-AUX-BOIS à compter du 1^{er} juin 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune prépare les repas et les goûters pour l'accueil de loisirs organisé par la Communauté de Communes du Pithiverais à CHILLEURS AUX BOIS.

Par délibération en date du 31 octobre 2023, le Conseil Municipal a délibéré pour fixer le prix des repas à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cependant, il s'avère qu'il manque un tarif pour les goûters qui sont distribués aux enfants en accueil sur la demi-journée. Il convient donc d'établir un tarif pour cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif de 1,30 € par goûter à compter du 1^{er} juin 2024.

18- Choix de l'architecte pour l'extension du cabinet médical

Monsieur COLMAN présente au Conseil Municipal les propositions d'honoraires des 3 architectes consultés pour les travaux d'extension du cabinet médical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition établie par M. CHEVALIER Nicolas, avec une rémunération à hauteur de 8 % du montant des travaux, soit pour un montant estimatif de 400 000€ HT, une rémunération de 32 000 € HT.
- ACCEPTE le projet d'extension, tel que présenté, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que les prestations de l'architecte ainsi que l'ensemble de ces travaux ne seront réalisés que sous condition expresse de l'obtention de la subvention sollicitée au titre de la DETR, à savoir 25 %. Il est rappelé que le Conseil Départemental a déjà donné son accord pour 2025 sur une base de 30 % de subvention.

Affaires diverses

- **Demande de dénomination d'un lieu en mémoire du Docteur DUBURG**

Plusieurs propositions ont été émises (Rue, parcours de santé ou cabinet médical). Une décision sera prise à l'automne prochain.

- **Recours Société TOTEM**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un recours déposé par la société TOTEM France, mandatée par la société ORANGE, auprès du Tribunal Administratif, contre la décision s'opposant à l'installation d'une station de téléphonie mobile sur un terrain situé à l'angle de la rue de la Galazière et de la RD 2152.

La Commune a transmis le dossier au service juridique de l'assureur de la collectivité afin de demander la prise en charge des frais de l'avocat chargé de la défense.

- **Convention Mission Locale**

La Mairie met à disposition ses locaux à la Mission Locale de Pithiviers pour une permanence le mardi matin une fois par mois. Cet organisme apporte une aide au titre de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus présents sur le bassin du Pithiverais. Elle propose des prestations d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour faciliter leurs accès à l'emploi et aux dispositifs d'orientation, de reconnaissance sociale, de formation, de logement, de santé et tout ce qui touche à leur vie quotidienne (citoyenneté, culture, loisirs, transport...).

Une convention de partenariat a été adressée à la collectivité.

Le prochain conseil est prévu le 13 juin 2024 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 30.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint Absente excusée
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline Absente excusée	M. PIEDOUX Gilles	M. DELARUE Mickaël
Mme LE GOVIC Karine Absente	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien	M. GOBERT Aurélien Absent
Mme PERON Emilienne Absente	M. VALLEE Richard Absent			